



J'ai un enfant né en France

Par **momo123**, le **04/12/2015 à 19:29**

salut je suis en France de puis 2012 je suis entre illégalement j ai un enfant née en France elle a un an ça mère a une carte de séjour elle et en France a l'age de 8 ans la elle a 26 ans et ont vie ensemble il y a 3 ans je voudrais savoir ce qui faut faire pour être régularise merci

Par **youris**, le **04/12/2015 à 20:21**

bonjour,

si votre enfant n'est pas français et que vous n'êtes ni mariés ni pacsés avant la mère de l'enfant, vous pourrez demander une régularisation quand vous remplirez les conditions ci-dessous:

" L'étranger, parent d'un ou de plusieurs enfants, peut demander sa régularisation : s'il dispose d'une vie familiale stable et séjourne depuis 5 ans minimum (sauf exceptions) en France, et si un ou plusieurs de ses enfants sont scolarisés depuis au moins 3 ans (même en maternelle) en France. "

source: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31039>

salutations